

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. . . . . 12 fr.
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

L'abonnement continue sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France
Trois mois. . . . . 14
Six mois. . . . . 27
Un an. . . . . 51
ANNONCES : 30 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait —

ROUBAIX, 9 JUIN 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Tout l'intérêt de la semaine est encore à la discussion de la loi sur le recrutement. Le vote des articles marche assez rapidement, quoiqu'il n'y ait pas aussi vite que l'aurait désiré le gouvernement. Jus-

Une autre difficulté, c'est que peut-être on organisera plus tard des cadres supplémentaires pour l'armée de réserve et l'armée territoriale, et que l'on ne peut trancher à l'avance la question de l'éligibilité pour les officiers de ces cadres. L'Assemblée a donc agi prudemment en écartant cette question sur laquelle nous reviendrons. L'article sur les sursis d'appel a dû être modifié. Maintenant le temps passé chez eux par les hommes qui ont obtenu des sursis n'entre pas en déduction des années de service qu'ils désirent. Moyennant cette modification, l'Assemblée a voté les sursis d'appel à une immense majorité.

C'est M. Jean Brunet, dont l'intervention dans la discussion de la loi militaire a été jusqu'ici très intelligente, qui a fourni cette transaction. On discute maintenant la durée du service; deux discours de M. Keller et du général Trochu, demandant la réduction à 3 ans, ont fait impression.

M. Thiers a pris la parole hier, son discours a occupé toute la séance. On en trouvera l'analyse plus loin.

Aujourd'hui à midi ont eu lieu à l'église de St-Clotilde les obsèques du maréchal Vaillant. Cette cérémonie ne tardera pas sans doute à avoir son pendant; on nous annonce que l'état de santé du maréchal Forey, malade depuis si longtemps, donne maintenant de grandes inquiétudes.

Le maréchal Mac-Mahon vient de donner des ordres sévères pour empêcher l'introduction dans les casernes de la brochure du colonel Denfert. Après les théories développées à la tribune par

ce dernier, on ne peut qu'applaudir une telle mesure. — A. R.

Les trente-huit sous de Robespierre.

Lorsque Robespierre trouva, au 9 thermidor, à la tribune de la Convention nationale la roche Tarpeienne, là même où il était habitué à voir le Capitole, il comprit que tout était fini pour lui et, pour employer son expression, que les brigands triomphaient. S'il se laissa entraîner à l'Hôtel-de-Ville, pour tenter un dernier effort sur les sections autrefois si dévoués à sa personne et à sa cause, ce fut sans se faire la moindre illusion sur le résultat. Aussi ne tarda-t-il pas à reconnaître que tout était bien fini pour lui, et, tirant un pistolet de sa poche, il essaya de se brûler la cervelle et ne réussit qu'à se fracasser la mâchoire.

Or, quand, avant de transporter à l'échafaud ce corps expirant, on fouilla dans ses poches et à son domicile, chez le menuisier Duplan, on trouva que toute la fortune de l'homme qui avait fait trembler la France et tenu l'Europe attentive s'élevait à trente-huit sous, tout compte fait.

Ces trente-huit sous plaident, dans l'histoire, les circonstances atténuantes au profit de cet homme, l'un des chefs de cette bande de monstres qui ont tué la Révolution bien avant que Bonaparte la confiscât à son profit.

La République du 4 septembre 1870 a fait d'énergiques efforts pour avoir ses Robespierre; ces efforts n'ont pas été heureux. De Robespierre nous n'avons eu que les gilets blancs à grands revers et les écharpes rouges des illustres commandants. Quant à l'intégrité stoïque de Maximilien, on en a cherché vainement des traces. On assure même que la commission des marchés a rencontré, dans ses investigations post-septembrales, des vestiges accusateurs, dont il faudra bien que tôt ou tard la France ait le cœur net.

Mais ne nous occupons pas pour le moment de ces grandes choses; bornons-nous aux petites; et entre celles-là choisissons, pour nous y arrêter un instant, un fait tout récent qui est raconté par les journaux avec un luxe de détails qui ne permet guère le doute.

Il s'agit de Nice, la ville natale de Garibaldi, où être Français est un titre qui justifie toutes les avances de la part d'une population affolée d'italisme. C'est dans cette ville, française malgré elle, que l'ex-dictateur Gambetta a résolu d'aller planter non ses choux, mais ses oranges, ses citronniers et ses camélias. Le journal l'Eclair nous apprend qu'on vient de poser à Nice la première pierre d'une fort belle villa que l'ex-dictateur se fait construire sur des terrains achetés par lui.

« Afin de bien prouver à quel point nous sommes exactement renseignés, ajoutons, dit-il, que les jardins de cette villa ont été dessinés par M. Gambetta lui-même.

» C'est son père, régulièrement muni des pleins pouvoirs, qui a été chargé de

résoudre toutes les questions de mitoyenneté et de servitude; il l'a fait avec une grande affabilité et en se montrant fort coulant dans toutes les occasions.

» Un des voisins de l'ex-proconsul est M. E. Leroux, ancien vice-président du Corps législatif.

» M. Gambetta père a bien voulu lui déclarer que, le cas échéant, son fils saurait lui tenir compte de ses bons rapports de voisinage.

» On se demande où et comment M. Gambetta a pu acquiescer une aussi considérable fortune.

Notre confrère l'Éclair nous paraît bien curieux; et pourtant nous ne saurions blâmer sa curiosité; que nous avons partagé. Nous nous sommes souvent demandé où M. Gambetta, qui n'a jamais gagné de l'argent avec ses plaidoiries, qui, depuis qu'il occupe la scène politique n'a touché ostensiblement que son indemnité de député, à peine suffisante pour lui permettre de mener une existence décente, a pu trouver les moyens d'une existence luxueuse, hôtel à Paris, équipages, etc., et finalement les capitaux nécessaires pour faire bâtir à Nice une villa qui lui coûtera certainement, au prix où sont les terrains à Nice, quelques centaines de mille francs.

Et pour prouver que nous posons cette question sans malice aucune et sans intention de la rendre injurieuse, nous dirons tout de suite la réponse qui nous a été faite à pareille question, il y a quelques mois, par un ami très-intime de M. Gambetta: « Oui, nous répondit cet ami, Gambetta n'a pas de fortune personnelle; son père tenait à Cahors un petit magasin de porcelaines quand les événements ont porté son Petit Lion au pinacle; et pourtant Gambetta a de l'argent autant qu'il en veut. L'a-t-il volé? Nullement. Il a de l'argent, parce que un homme dans sa position, qui a passé par le Pouvoir et qui peut et doit revenir, a toujours autour de lui des hommes disposés à escompter sa fortune à venir. C'est ce qui est arrivé à Bonaparte lorsqu'il n'était que le prince Louis, faisant ses frasques à Strasbourg, à Boulogne. Or, vous conviendrez que Gambetta a de bien autres chances de redevenir quelque chose, que n'en avait l'homme à l'aigle de Boulogne. »

Nous donnons cette réponse de l'ami de Gambetta pour ce qu'elle vaut et telle qu'elle nous a été donnée. Quant à nous, nous la trouvons assez plausible, et nous l'acceptons d'autant plus volontiers qu'elle nous dispense de chercher des explications odieuses à des faits de notoriété publique. Ce n'est pas tout-à-fait les trente-huit sous de Robespierre; mais il faut se contenter de ce qu'on a. Nous sommes en 1872 et non en 1794; il importe de ne pas l'oublier.

(Courrier du Havre).

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 8 juin 1872.

L'impression produite par le dernier discours de M. le duc d'Aumale a pris

le temps de se dessiner. Il est possible d'en apprécier le caractère et les conséquences. Permettez-moi de dire que ces conséquences doivent être pour les princes d'Orléans une cruelle déception et pour la droite un enseignement utile.

Il n'est plus douteux pour personne que le but de M. le duc d'Aumale, en prononçant son manifesté, était de constituer, vers les centres, un parti qui avait emprunté à la gauche ses visées libérales, à la droite ses instincts conservateurs, en repoussant la première sous le drapeau rouge, la seconde sous le drapeau blanc. C'était un petit 1830 parlementaire, destiné à séduire toutes les nuances du centre avec un programme patriotique, tel qu'aurait pu le signer M. Dupin ou M. Casimir Périer 1<sup>er</sup>.

Comment l'Assemblée a-t-elle répondu à cette avance? Des deux côtés, le patriotisme du drapeau chéri a été qualifié de chauvinisme. Sans se complaire à rabaisser plus qu'il ne faut le drapeau tricolore, qui est bien assez humilié comme cela, on a trouvé qu'il était de mauvais goût de lui faire une apothéose en 1872. Le temps n'est plus des enthousiasmes de 1830. Nous ne sommes plus si jeunes que cela.

Quant aux questions plus solides que les questions de couleurs, les différents groupes parlementaires les ont très-nettement jugées.

Il était inévitable que les hommes à opinions accentuées manifestassent de l'éloignement pour cette politique de termes moyens. M. le duc d'Aumale ne devait apparemment pas s'attendre à ce que son discours attirât dans ce seau les hommes de l'extrême gauche qui lui ont déjà donné la mesure de leurs sentiments en votant avec l'extrême droite lorsqu'ils ont fait échouer sa candidature à la présidence du 11<sup>ème</sup> bureau. Et nous présumons que le prince avait d'avance dû faire son deuil de la douleur que son discours allait causer aux députés législatifs. . . . Ce double échec était sans doute prévu et accepté d'avance par les princes d'Orléans.

Mais un résultat auquel ils s'attendaient peut-être moins est l'accueil qu'ils ont trouvé dans les centres.

Le centre gauche, cette terre classique de 1830, s'est aujourd'hui sensiblement modifié. Il n'est plus fermement monarchique comme l'étaient MM. Dupin ou Casimir Périer. Les hommes qui composent ce groupe s'accommoderaient aussi bien aujourd'hui d'une république sous M. Thiers que d'un stathoudérat sous M. le duc d'Aumale, ou d'une monarchie bourgeoise sous M. le comte de Paris. Devenu sceptique sur les questions de formes politiques, ils s'arrangent de tout gouvernement habile qui accepte leurs services; et comme on n'a de services à récompenser que lorsqu'on est au pouvoir, les hommes du centre gauche sont acquis d'avance à celui qui tient le sceptre. C'est M. Thiers, et non M. le duc d'Aumale qui en est maître pour le moment. Cela suffit pour que M. le duc d'Aumale n'ait pas réussi à les arracher à l'influence de M. Thiers. Ils passeront du côté des princes le jour où les princes seront les plus forts; mais pas avant.

Il ne reste donc aux princes que la moitié du centre droit; car là aussi, ils ont à faire au chef du pouvoir la part légitime d'influence que lui concéderont toujours les bureaux de tabac et les recettes générales.

La presse a, du reste, fidèlement reflété la situation parlementaire que M. le duc d'Aumale s'est faite par son discours; car le Journal des Débats est peut-être la seule feuille, libre d'attaques, qui ait approuvé son attitude.

Ainsi, vis-à-vis de l'opinion connue dans les groupes de la chambre, il n'y a plus de milieu pour le parti aumalain; il est réduit ou à être, qu'une petite Église, ou à se mettre à la remorque de M. Thiers. Par le fait même du déploiement de son drapeau, du développement de son programme, il a prouvé son impuissance à devenir un grand parti.

Il y a une grande cause à ce résultat; et le vice des Orléanistes est d'avoir la vue trop courte pour discerner les grandes causes. La vérité est qu'on ne recommence pas 1830. A cette époque, la tendance des esprits était vers le terme moyen en toute chose. On voulait faire de l'éclectisme en politique de même qu'en philosophie. Comme principe, on voulait une monarchie, mais mitigée de République. En fait d'hommes d'État; les honnêtes gens n'étaient tolérés qu'à la condition d'être frottés de scepticisme. Et si M. Guizot tenait encore à avoir un Bourbon sur le trône, M. Dupin y mettait cette réserve qu'il ne serait pas pas trop Bourbon.

Aujourd'hui, c'est la tendance opposée qui se développe. On devient absolu dans les principes politiques comme dans les procédés. Ou monarchie héréditaire, ou République pure. Les libéraux de Bé-ranger sont devenus non-seulement des républicains, mais des communistes.

C'est M. Thiers lui-même qui a dit lors du retrait des lois d'exil: Il ne s'agit plus de passer la Manche mais de passer l'Atlantique. Et non seulement le chef du pouvoir a posé la théorie de cette politique, mais, depuis 18 mois, il en fait à ses dépens l'expérience pratique. Que d'efforts n'a-t-il pas prodigués pour fonder le centre-gauche et le centre-droit en un seul centre gouvernemental? Qui n'a présentes à la mémoire les ambassades de MM. Delisle et Delacour entre ces deux groupes, et les voyages de circumnavigation de l'honorable M. Casimir Périer 2<sup>ème</sup> de nom?

M. Thiers est si bien convaincu de l'impossibilité de créer un parti de juste milieu que nous le voyons se jeter résolument dans le bras de la gauche; lui, le Don Juan politique, l'homme qui ne s'est jamais lié définitivement avec personne!

Et c'est ce moment que M. le duc d'Aumale choisit pour faire la même tentative. Il se croit donc plus habile que M. Thiers dans l'art des petits moyens?

Si les princes d'Orléans veulent avoir une preuve sûre de l'infinité de leur système, qu'ils considèrent seulement l'effet qu'il produit sur le groupe monarchique qui porte le nom de société de la rue Colbert. Il n'était pas besoin d'une

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 10 JUIN 1872

— 36 —

LA TERRE PROMISE

DEUXIÈME PARTIE

LE DOIGT DE DIEU

CHAPITRE XLI.

Maitre Evrard

(Suite)

— Monsieur Evrard est-il visible? demanda-t-il à l'un d'eux. — Il est en conférence, Monsieur, répondit le maître clerc. — Croyez-vous qu'il soit retenu longtemps encore? — Je ne le pense pas. — En ce cas, j'attendrai.

(1) Ce roman a été publié pour la première fois dans le journal l'Union de 1848.

André s'assit. Un quart d'heure environ après, maître Evrard sortit de son cabinet, et reconduisit le visiteur dont il venait de prendre congé.

Morin se leva, et s'adressant au vieux notaire au moment où il se disposait à rentrer chez lui:

— Monsieur, lui dit-il, je désirerais vous parler.

Maitre Evrard ne répondit pas, mais il poussa la porte de son cabinet, et fit passer courtoisement M. Morin devant lui.

Lorsqu'André fut dans le cabinet du notaire, celui-ci lui offrit un siège sans prononcer un mot, et le regarda d'un air qui, dans tous les idiomes connus, ont signifié: je vous écoute.

André interpréta sans peine le sens de cette pantomime expressive.

— Monsieur, dit-il à maître Evrard, je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, je me nomme Morin, et je viens vous consulter sur un projet que je voudrais mettre à exécution.

Le vieux notaire rapprocha son fauteuil de la chaise d'André qui poursuivait en ces termes:

— Je possède une fortune de vingt mille francs de rentes, monsieur, sans compter une propriété de cent cinquante mille francs que j'ai passée sur la tête de mon fils. Pour des motifs qu'il serait trop long de vous exposer ici, j'ai converti en espèces ces vingt mille francs de rentes. Ce portefeuille renferme, con-

tinua-t-il, quatre cent soixante-deux mille francs, produit de la vente d'actions sur la Banque de France et de coupons sur l'Etat. J'ai résolu de faire deux parts de cette somme, et d'en disposer de la façon suivante: la première, qui sera de cent soixante-deux mille francs, sera remise par vous, dans un mois, à ma femme; vous garderez la seconde en dépôt jusqu'à ce que je vienne vous la redemander. . . et si deux années se passent sans que vous ne m'avez revu, à l'expiration de la seconde année vous restituerez la moitié de ce dépôt de trois cent mille francs à ma femme, et l'autre à mon fils, en échange du reçu que vous me donnerez tout à l'heure, si vous consentez à vous charger du dépôt que voici.

En prononçant ces paroles, il sortit de son portefeuille une liasse de billets de banque.

Maitre Evrard regarda fixement M. Morin, puis après un silence.

— Est-ce tout? lui demanda-t-il.

— Non... j'oubliais de vous dire, répondit André d'un air quelquel peu embarrassé, que si, par hasard, ma femme vous adressait quelques questions relatives aux 162,000 francs, il est inutile, quoi qu'il arrive d'ici-là, de lui parler avant deux ans des trois cents autres mille francs qui resteront en vos mains; j'ai des raisons toutes particulières pour qu'elle ou mon fils n'ait point connaissance de ce dépôt avant l'époque dont il s'agit.

— J'attendais cette recommandation,

répliqua froidement le notaire.

— Pourquoi? reprit M. Morin.

— Pour vous dire que je ne veux point être le dépositaire de votre fortune. Non, monsieur, ajouta maître Evrard, il ne me plaît pas de me faire le complice des projets mystérieux que vous avez formés. Reprenez cet argent, et portez-le ailleurs.

Le vieux notaire ayant ainsi parlé, se leva pour faire comprendre à André qu'il eût à se retirer.

André cependant ne paraissait pas disposé à sortir; le front appuyé sur sa main gauche, il réfléchissait aux paroles de maître Evrard, lorsque celui-ci présenta le portefeuille qui était demeuré sur la table.

Morin leva la tête, et prenant le portefeuille que lui tendait le notaire:

— Je ne m'explique pas votre refus, lui dit-il.

— Vous trouvez probablement vos instructions tout ordinaires? répliqua maître Evrard.

— Sans doute, monsieur: à la veille de quitter ma femme et mon fils pour longtemps, pour toujours peut-être, car personne ici-bas ne peut, sans danger d'être démenti, répondre qu'il vivra le lendemain, j'avise prudemment à ce que ma fortune revienne un jour aux miens; je m'adresse à vous pour un dépôt considérable, parce que votre réputation de probité est justement fondée, et cette conduite vous étonne! Mais qu'a-t-elle donc de si étrange, monsieur?

— Puisque votre intention n'est point de frustrer votre fils et votre femme de votre fortune, répondit maître Evrard, pourquoi ne pas faire, comme cela se pratique tous les jours, un testament en leur faveur? Si les craintes que vous manifestez tout à l'heure se vérifiaient, et que vous vinsiez à mourir dans le voyage que vous allez entreprendre, tout serait en règle, et votre femme et votre fils hériteraient sur-le-champ.

— Et c'est précisément ce que je ne veux pas, interrompit Morin.

— Je le sais bien, répliqua le vieux notaire, et à moins que vous craigniez que vos héritiers naturels ne dissipent votre fortune, rien ne pourrait justifier cet intervalle de deux années que vous voulez mettre entre la restitution du premier dépôt et celle du second.

— Amaury, Madeleine, dissiper ma fortune! s'écria involontairement André: oh! vous ne les connaissez pas, monsieur!

— Eh bien! alors, votre précaution devient inutile, reprit maître Evrard.

— Enfin, si j'ai une raison... une raison puissante pour agir de la sorte?

— Cette raison, monsieur Morin, vous me la confiez, sinon, vous pouvez garder votre argent.

André tressaillit, se leva sans proférer un mot, serra son portefeuille, et se dirigea vers la porte.

— Soyez sincère, lui dit le notaire qui venait de le rejoindre; n'est-ce pas que vous avez conçu quelque fatal dessein?